



DEMANDE ANNUELLE DE SUBVENTION 2024*



* être déclarée en Mairie et avoir au moins 1 an d'existence

Le dossier complet devra être retourné **au plus tard le 1^{er} Mars 2024.**

Les demandes de subvention émises en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

→ Par e-mail : mairie@ville-lunel.fr

→ Par courrier : Mairie de Lunel - 240 avenue Victor Hugo - 34403 Lunel Cedex

S'agit-il d'une première demande ? Oui Non

Vous êtes une association dépendant du secteur :

Sport / Jeunesse

Social

Autre

Culture

Petite enfance / scolaire

IDENTIFICATION

Nom de l'association : _____

Date de création de l'association : _____

Votre association est-elle agréée / affiliée : _____

Précisez : _____

APE (obligatoire) : _____

SIRET (facultatif) : _____

COORDONNÉES DES BÉNÉVOLES

Contact privilégié : Nom & Prénom : _____

Fonction : _____

E-mail : _____

N° de téléphone* : _____

* acceptez-vous que ce numéro soit public (guide - site...) Oui Non

Président : Nom & Prénom : _____

Début et fin de mandat : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

N° de téléphone : _____

COORDONNÉES DE L'ASSOCIATION

Adresse complète :
(siège social ou autre)

Mail :

Téléphone :

Site internet :

ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

Nombre de bénévoles : Femme(s) : Homme(s) :

Nombre de salariés :

Établissement d'un rapport d'activité : Si oui, copie à joindre. Oui Non

Nombre d'adhérents (à jour de cotisation) : Femme(s) : Homme(s) :

AIDE EN NATURE DE LA VILLE SUR L'EXERCICE ÉCOULÉ

• Prêt d'équipements sportifs ou local annuel : Oui Non

• Mise à disposition d'espace de pratique :

Espace extérieur Oui Non

Espace intérieur Oui Non

Précisez :

• Prêt de salle municipale (Brassens, Castel...) : Oui Non

Si oui, à quelle occasion ?

• Mise à disposition de matériel : Oui Non

Si oui, à quelle occasion ?

PROJET SIGNIFICATIF RÉALISÉ EN 2023

• INTITULÉ DU PROJET

• DATE(S)

• CONTEXTE

• DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

• PUBLICS BÉNÉFICIAIRES (*caractéristiques sociales, nombre..*)

• ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATIONS DES PROJETS (*quartier, commune...*)

• BUDGET

Coût Global : Aides / Organisme Sollicité (Ville, Département..) :

Montant demandé : Montant octroyé : Reste à charge :

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE

PROJET SIGNIFICATIF RÉALISÉ EN 2023

• INTITULÉ DU PROJET

• DATE(S)

• CONTEXTE

• DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

• PUBLICS BÉNÉFICIAIRES (*caractéristiques sociales, nombre..*)

• ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATIONS DES PROJETS (*quartier, commune...*)

• BUDGET

Coût Global : Aides / Organisme Sollicité (Ville, Département..) :

Montant demandé : Montant octroyé : Reste à charge :

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE

PROJET SIGNIFICATIF RÉALISÉ EN 2023

- INTITULÉ DU PROJET
- DATE(S)

• CONTEXTE

• DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

• PUBLICS BÉNÉFICIAIRES (*caractéristiques sociales, nombre..*)

• ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATIONS DES PROJETS (*quartier, commune...*)

• BUDGET
Coût Global : Aides / Organisme Sollicité (Ville, Département..) :
Montant demandé : Montant octroyé : Reste à charge :

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE

PROJET SIGNIFICATIF RÉALISÉ EN 2023

• INTITULÉ DU PROJET

• DATE(S)

• CONTEXTE

• DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

• PUBLICS BÉNÉFICIAIRES *(caractéristiques sociales, nombre..)*

• ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATIONS DES PROJETS *(quartier, commune...)*

• BUDGET

Coût Global : Aides / Organisme Sollicité (Ville, Département..) :

Montant demandé : Montant octroyé : Reste à charge :

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE

PRÉVISIONS PROJETS 2024

• INTITULÉ DU PROJET

• CONTEXTE

• DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

• PUBLICS BÉNÉFICIAIRES *(caractéristiques sociales, nombre..)*

• ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATION DES PROJETS *(quartier, commune...)*

• BUDGET PRÉVISIONNEL *(Coût estimé)*

Aides / Organisme Sollicités :

Montant demandé :

• DATE DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUE

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE

PRÉVISIONS PROJETS 2024

• INTITULÉ DU PROJET

• CONTEXTE

• DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

• PUBLICS BÉNÉFICIAIRES *(caractéristiques sociales, nombre..)*

• ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATION DES PROJETS *(quartier, commune...)*

• BUDGET PRÉVISIONNEL *(Coût estimé)*

Aides / Organisme Sollicités :

Montant demandé :

• DATE DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUE

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE

PRÉVISIONS PROJETS 2024

• INTITULÉ DU PROJET

• CONTEXTE

• DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

• PUBLICS BÉNÉFICIAIRES *(caractéristiques sociales, nombre..)*

• ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATION DES PROJETS *(quartier, commune...)*

• BUDGET PRÉVISIONNEL *(Coût estimé)*

Aides / Organisme Sollicités :

Montant demandé :

• DATE DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUE

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE

PRÉVISIONS PROJETS 2024

• INTITULÉ DU PROJET

• CONTEXTE

• DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET

• PUBLICS BÉNÉFICIAIRES *(caractéristiques sociales, nombre..)*

• ZONE GÉOGRAPHIQUE OU TERRITOIRE DE RÉALISATION DES PROJETS *(quartier, commune...)*

• BUDGET PRÉVISIONNEL *(Coût estimé)*

Aides / Organisme Sollicités :

Montant demandé :

• DATE DE MISE EN ŒUVRE PRÉVUE

• INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ÉVENTUELLE

ACTIONS RÉALISÉES ET PARTICIPATION ACTIONS VILLE 2023

Précisez dans le tableau ci-dessous :

Actions Partenariales Ville ou autres partenaires	Rôles	Dates

SITUATION FINANCIÈRE

Dans le cadre des lois et règlements relatifs aux aides financières accordées par les collectivités publiques, toute association bénéficiaire est tenue d'adresser **une situation comptable certifiée de l'exercice au cours duquel elle a reçu une subvention.**

Pour répondre à cette exigence, vous voudrez bien fournir les documents comptables (compte de résultat et bilan) du dernier exercice clos établis par votre expert-comptable. En l'absence de certification par un expert-comptable, l'association est tenue de renseigner de manière précise le compte d'exploitation ci-joint et de le faire certifier par le **Président.**

MODALITÉS DE RÈGLEMENT :

Joindre obligatoirement un RIB, y compris pour les associations déjà subventionnées l'année précédente.

SUBVENTION DEMANDÉE

Montant perçu N-1 : Montant sollicité :

AUTRES SUBVENTIONS SOLLICITÉES

Contrat de Ville : N-1 Sollicitée 2024 :

Cité Éducative : N-1 Sollicitée 2024 :

Subvention exceptionnelle : N-1

Autres (à préciser) :

VALIDATION DU PRÉSIDENT

Nom & Prénom :

Certifie l'exactitude des éléments cités,

À Lunel, le

Signature Président(e):

RAPPEL DES DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES À JOINDRE

- Copie des statuts lors de toutes modifications statutaires ou modification du bureau
- Un relevé d'identité bancaire
- Les documents comptables (compte de résultat et bilan) du dernier exercice clos établis par l'expert comptable. En l'absence d'expert-comptable, renseigner et certifier par le/la Président(e) le compte d'exploitation ci joint
- Procès verbal de la dernière assemblée générale
- Charte de la Laïcité signée, pour toute 1^{re} demande ou changement du Président

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Dossier réceptionné le : _____ par _____

Dossier enregistré le : _____ par _____

Dossier transmis le : _____ par _____

ANNEXES

- | | |
|---|-------|
| 1- Compte d'exploitation | p. 8 |
| 2- Annexe pour les associations sportives | p. 9 |
| 3- Annexe pour les associations sociales | p. 10 |
| 4- Annexe pour les associations culturelles | p. 11 |
| 5- Charte de Laïcité | p. 12 |

Le dossier complet devra être retourné au plus tard le 1^{er} Mars 2024.

Les demandes de subvention émises en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.

→ Par e-mail : mairie@ville-lunel.fr

→ Par courrier : Mairie de Lunel - 240 avenue Victor Hugo - 34403 Lunel Cedex

ANNEXE 1 - COMPTE D'EXPLOITATION

À renseigner uniquement en l'absence de documents comptables établis par un expert-comptable

COMPTE D'EXPLOITATION

ANNÉE COMPTABLE DU _____ AU _____

Inscrire les totaux dans les cases blanches

DÉPENSES

Achats et fournitures	
Achat de fluides (eau, élec., téléphone, chauffage, carburant...)	
Achat de produits alimentaires et assimilés	
Achat de fournitures et petits matériels	
Frais d'affranchissement	
Achat de licences	
Achat de prestations de service	
Autres achats (à préciser)	
TOTAL	
Services extérieurs	
Loyer et charges immobilières	
Locations immobilières	
Entretien et réparation	
Assurances	
Publicité, frais de communication et réceptions	
Frais de déplacement	
Rémunération d'intermédiaires, honoraires	
Cotisations versées	
Autres services extérieurs (à préciser)	
TOTAL	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Rémunérations et salaires	
Charges sociales	
Autres charges de personnel (à préciser)	
TOTAL	
Charges financières	
Intérêts financiers	
Autres charges financières (à préciser)	
TOTAL	
Dépenses exceptionnelles	
À préciser	
TOTAL	
TOTAL DÉPENSES	

RECETTES

Ressources internes	
Cotisations membres actifs	
Cotisations autres (membres honoraires...)	
Autres ressources internes (à préciser)	
TOTAL	
Ventes de produits et services	
Manifestations diverses (spectacles, manifestations sportives...)	
Ventes diverses (publicité, brochures...)	
Autres recettes (à préciser)	
TOTAL	
Subventions et dons	
Subvention de la commune	
Subvention du département	
Subvention de la région	
Subvention de l'État	
Subvention de l'Europe	
Autres charges de personnel (à préciser)	
Dons divers (à préciser)	
TOTAL	
Produits financiers	
Intérêts des déplacements	
Autres produits financiers (à préciser)	
TOTAL	
Recettes exceptionnelles	
À préciser	
TOTAL	
TOTAL RECETTES	
Résultat comptable de l'année (Rec - Dép) (1)	
Reprise du résultat de l'année précédente (2)	
Solde global (1 + 2)	
Certifié exact le _____	
Nom, prénom _____	
et signature du Président _____	

ANNEXE 2 POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

COTISATIONS ET LICENCES

Effectif au 1^{er} janvier de l'année en cours

EFFECTIF TOTAL (LOISIR + COMPÉTITION)

	Lunel		Communauté d'Agglomération		Hors Communauté d'Agglomération	
	F	M	F	M	F	M
	Adultes					
Jeunes (-16)						
Handi						

EFFECTIF COMPÉTITION

	Lunel		Communauté d'Agglomération		Hors Communauté d'Agglomération	
	F	M	F	M	F	M
	Adultes					
Jeunes (-16)						
Handi						

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS TOTAUX

	Lunel			Communauté d'Agglomération et hors Lunel		
	2020/21	2020/22	2020/23	2020/21	2020/22	2020/23
Adultes						
Jeunes (-16)						
Handi						

ENCADREMENT

Diplôme	Salariés club		Bénévoles	
	F	M	F	M
Nombre de brevets fédéraux				
Nombre de brevets professionnels				
Nombre de diplômes d'État				
Nombre de tempsplein				
Nombre de contrats aidés				
Service civiques				

Observations :

Résultats du club significatifs enregistrés par les équipes ou athlètes individuels au cours de la saison 2022/2023 (joindre un tableau et justificatifs si besoin)

ANNEXE 3 POUR LES ASSOCIATIONS SOCIALES

PUBLICS CONCERNÉS

Tranche d'âge	Lunel		Communauté d'Agglomération		Hors Communauté d'Agglomération	
	H	F	H	F	H	F
0 - 3 ans						
3 - 11 ans						
12 -25 ans						
25 - 60 ans						
60 ans et +						

Merci d'apporter des précisions sur les tarifs et adhésions :

ANNEXE 4 - POUR LES ASSOCIATIONS CULTURELLES

PUBLICS CONCERNÉS

Tranche d'âge	Lunel		Communauté d'Agglomération		Hors Communauté d'Agglomération	
	H	F	H	F	H	F
0 - 3 ans						
3 - 11 ans						
12 -25 ans						
25 - 60 ans						
60 ans et +						

Merci d'apporter des précisions sur les tarifs et adhésions :



Charte du respect des valeurs de la République, de la laïcité et de la citoyenneté

La Ville de Lunel s'engage à préserver et défendre les valeurs inscrites dans les textes fondateurs de la République que sont la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 et la Constitution du 4 octobre 1958, ainsi que le principe de laïcité garanti par la loi du 9 décembre 1905.

La présente charte a pour objectif de faire des acteurs du monde associatif, un partenaire majeur dans le relais et le respect des valeurs de la République. Par leur diversité, richesse et proximité, le tissu associatif lunellois participe en toute indépendance et à son niveau à la diffusion et à la promotion des trois piliers de notre République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité ainsi que les principes qui en découlent tels que la laïcité.

Consciente des enjeux et des défis sociétaux auxquels nous devons aujourd'hui faire face, la Ville de Lunel souhaite renforcer la transmission, l'appropriation et le respect de ces valeurs de la République par l'ensemble des acteurs locaux professionnels ou bénévoles en relation avec nos concitoyens. À travers cette charte, la Ville de Lunel souhaite valoriser les opérateurs associatifs qui s'inscrivent pleinement dans cette démarche mais aussi conditionner son soutien aux seules associations qui s'engageront à respecter nos valeurs républicaines ainsi que les dispositions fondamentales de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui sont notamment des règles de fonctionnement et de gouvernance démocratiques, de non discrimination, de parité et de neutralité.

En conséquence, si vous souhaitez solliciter le concours de la Ville, la présente charte vous rappelle les principes auxquels votre association doit souscrire pour que votre demande soit instruite et recevable. En signant cette charte, votre association s'engage :

- À respecter les principes républicains dans le cadre de l'exécution du projet pour lequel vous sollicitez le concours de la Ville et de respecter les obligations et engagements suivants.
- À faire respecter, à promouvoir et à faire partager, dans chacune des actions menées, la mise en œuvre de la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » en veillant à une juste application du principe de laïcité.
- À prévenir les phénomènes de pressions, de rejet de l'autre ou de discriminations notamment à raison de sa religion, de sa conviction, de son sexe, ou d'une quelconque appartenance réelle ou supposée.

Charte du respect des valeurs de la République, de la laïcité et de la citoyenneté



● ARTICLE 1 : LA LAÏCITÉ POUR L'ÉGALITÉ ET LA DIGNITÉ

Les associations sont des vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales. Elles s'engagent à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons et à lutter contre toute forme de discrimination. Elles ne sauraient s'adonner à une quelconque pratique religieuse dans les créneaux horaires de salles ou équipements publics dont elles bénéficient pour leurs activités. Toute forme de dérive sectaire ou communautariste est formellement interdite.

● ARTICLE 2 : LA LAÏCITÉ COMME IDÉAL SOCIAL

Au-delà de son caractère normatif, la laïcité porte en elle un idéal social, une approche philosophique du « vivre ensemble ». Elle permet à la fois la cohésion sociale, l'harmonie entre l'ensemble des citoyens et à la fois le respect de leur liberté individuelle et de leur diversité. La laïcité doit être promue et défendue par les pouvoirs publics et tous les acteurs de la vie associative.

● ARTICLE 3 : LA LAÏCITÉ IMPLIQUE LA NEUTRALITÉ

La diffusion de messages faisant la promotion d'une religion dans les bâtiments et équipements publics (sportifs, culturels ...) est interdite. Les inscriptions ou annonces destinées à l'information du public sur la voie publique ou dans un lieu ouvert au public doivent être formulées en langue française.

● ARTICLE 4 : LA LAÏCITÉ GARANTIT LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La Ville respecte l'indépendance des associations et la liberté de conscience de ses membres. Les services publics municipaux observent une stricte neutralité à l'égard des associations. Ils sont impartiaux dans le traitement de leurs demandes et dans leurs relations professionnelles avec celles-ci. Dans le cadre de l'utilisation des moyens de toute nature que la Ville met à leur disposition, les associations sont les garants du respect du principe de laïcité à l'égard des publics qu'elles accueillent et lors des activités qu'elles proposent. Les convictions de leurs membres sont respectées et aucun d'entre eux ne saurait être l'objet de discrimination au regard de ses convictions. Dans le même temps, les associations s'abstiennent directement ou par l'intermédiaire de leurs membres de toute forme de prosélytisme à l'occasion ou dans le cadre de l'utilisation des moyens mis à leur disposition.

● ARTICLE 5 : LE RESPECT DE LA LAÏCITÉ GUIDE L'ACTION COMMUNE

Respecter les valeurs de la République, les transmettre aux générations futures, favoriser le développement du civisme constituent un enjeu partagé par les associations et la Ville dans le cadre de leurs actions communes. Elle est une référence commune à la Ville de Lunel et de ses partenaires associatifs. Le respect du principe de laïcité fonde leur partenariat. La charte fait partie intégrante des relations entre les associations et la Ville, son respect conditionne l'obtention des aides de toute nature apportées par la Ville.

● ARTICLE 6 : CONSÉQUENCES DU NON-RESPECT DES ENGAGEMENTS DE LA PRÉSENTE CHARTE

Afin de s'assurer du respect de cette charte, la Ville de Lunel se réserve le droit de procéder à des contrôles. En cas de manquement grave et avéré aux engagements précités, et à l'issue d'une procédure contradictoire conduite par les services de la ville de Lunel, l'association signataire ne pourra prétendre au versement de la subvention de la Ville ou devra rembourser les sommes indûment versées.

Nom de l'association :

À _____, le _____
Lu et approuvé, bon pour engagement,
Nom et prénom du représentant légal de l'association

Signature